



L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Mme le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 08 octobre 2024

Secrétaire de séance : Yohan MARÉCHAL

Heure d'ouverture de la séance : 18h10

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 11

Pouvoir : 03

Présents :

Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Jean-François THOMASSON, Christian BERTRAND, , Hélène KOU, Marie-Christine SAUMANDE

Absents excusés :

Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN , Yohan MARECHAL, Philippe GALLET, Kornélius GOUDAPPEL

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout de deux points supplémentaires à savoir « Présentation du dossier de travaux de génie civil de télécommunications et du devis associé » et « Passage des pénalités LAGARDE et LARONZE ».

- 1) Lancement de la procédure de cession d'une portion de chemin rural au lieu-dit LALET suite à la demande d'un administré. – Délibération.

Mme le Maire présente ce dossier mais la secrétaire s'est aperçue ce jour qu'il était incomplet. Décision de report de ce point à un autre conseil municipal.

- 2) Création d'un poste d'agent de maîtrise. – Délibération.

Mme le maire informe l'assemblée délibérante de sa volonté de promouvoir l'agent ATSEM au grade d'agent de maîtrise en raison de ses grandes qualités professionnelles. Elle rappelle son investissement et ses compétences.

C'est un agent très méritant.

Le conseil municipal partage son avis, à l'unanimité.

Il est procédé à une modification du tableau des effectifs de la collectivité.

3) Modalités d'utilisation du foyer rural en hiver pour les séances de gymnastique. – Délibération.

Mme le maire informe le conseil de la demande du moniteur de sport effectuant les cours de gymnastique les mercredis soir. Il souhaite pouvoir avoir la clé d'accès au chauffage.

Il est proposé de faire établir des devis pour la pose d'un appareil spécifique qui permettrait de commander à distance le chauffage.

M ALLARD se voit confier ce dossier.

4) Proposition de renouvellement de la convention pour le contrôle technique des points d'eau incendie avec le SDIS 24. – Délibération.

Mme le maire donne la parole à Christian Bertrand qui rappelle que le contrôle des points d'eau est effectué par les pompiers suite à la convention signée entre la commune et le service de secours. Celle-ci est devenue obsolète.

Il faut la renouveler.

Il est à noter que le prix par point d'eau, fixé antérieurement à 20 €, passe maintenant à 30€.

L'assemblée, à l'unanimité, vote en faveur de ce renouvellement.

5) Point d'information sur le marché public de La chapelle Notre Dame du Pont.

Mme le maire informe que l'entreprise en charge de la charpente a déposé son bilan.

Il était donc nécessaire de remplacer cette entreprise. LA GARE ARCHITECTES, le maître d'œuvre de la commune, a sollicité l'entreprise les charpentes de KOULOR qui a réalisé un devis. Celui-ci a été soumis au maire qui, après négociations, l'a accepté. Mme le Maire remercie cette entreprise d'avoir accepté de poursuivre la réhabilitation de la charpente et qui plus est, dans des délais contraints.

6) Présentation du règlement intérieur du restaurant scolaire de Coulaures. – Délibération.

Mme le maire donne la parole à sa 1^{ère} adjointe, Evelyne CASTELAIN. Cette dernière fait lecture du projet du règlement intérieur du réfectoire scolaire.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

7) Présentation d'une demande de subvention du groupement de Secours Catastrophe Français. – Délibération.

Cette demande est rejetée à l'unanimité.

8) Point d'informations sur les finances du département et l'aide apportée aux communes.
– Délibération.

Mme le maire explique à l'assemblée les difficultés financières actuelles du département et précise que beaucoup de départements, en France, se retrouvent dans la même situation compte tenu de la politique menée par l'Etat.

Elle rappelle que l'assemblée départementale a fait le choix politique de l'aide financière aux communes pour développer le territoire et que ce n'est pas le cas dans d'autres départements.

Mme le maire rappelle le montant des aides accordées par le conseil départemental pour les trois gros marchés publics en cours. Sans le département, aucun projet n'aurait pu voir le jour.

Jusqu'à présent, le conseil départemental versait les subventions dans le délai des 9 mois suivant la fin des travaux.

Les versements à venir correspondant aux 3 projets en cours risquent de s'étaler sur 2 à 3 ans compte tenu de la conjoncture.

Mme le maire indique qu'il sera, donc, nécessaire de contracter un prêt relais en attente de ces aides financières. Elle se mettra en relation avec la trésorerie et le crédit agricole pour les modalités de mise en place.

L'assemblée délibérante prend acte à l'unanimité.

9) Bilan du travail effectué sur la voirie communale et analyse des nouvelles demandes d'administrés. – Délibération.

Mme le maire rappelle que des devis ont été établis pour le village de VERNEUIL ; il faudra compter une dépense avoisinant les 60000€.

Il est à noter que la réfection de la route de La Dénarie devra être envisagée également après l'enfouissement des lignes haute tension.

Par ailleurs, une petite réhabilitation a été demandée par un habitant des Brandes, sur 100m environ.

M Allard ira constater l'état de cette portion de voie.

Il sera prévu des réfections de voirie au budget 2025 tout en tenant compte des restrictions budgétaires et de la nécessité de la maîtrise des finances.

10) Analyse de la proposition d'adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Dordogne. – Délibération.

Reporté ; les services attendent des documents plus précis sur le sujet.

11) Présentation du Rapport Périodique sur la Qualité du Service d'Assainissement collectif et non collectif. – Délibération.

Mme le maire donne la parole à M Christian BERTRAND qui présente au conseil ce rapport sur le prix et la qualité du service (RPOQS) des Services Publics d'Assainissement collectifs et non collectifs.

A la majorité le conseil municipal considère abusives les augmentations des tarifs.

12) Présentation du dossier SDE24 concernant les travaux d'effacement de l'éclairage public rue des Métairies. – Délibération.

Mme le maire rappelle le choix politique de la commune de poursuivre l'effacement des lignes électriques et de télécommunications dans le bourg et les hameaux.

Concernant ces travaux, il est nécessaire de finaliser le centre bourg déjà commencé en 2015, en effectuant ce type de travaux rue des Métairies. Dans ce cadre, compte tenu que cette portion fait partie intégrante du centre bourg, il est nécessaire d'améliorer aussi l'éclairage public.

Le coût pour la commune de ce type de travaux s'élève à 14045,09€ sur un montant total de 30643,84€.

Le conseil municipal vote la réalisation de ce projet à l'unanimité.

13) Présentation du dossier des travaux de génie civil de télécommunications et du devis associé.

Toujours dans le cadre des travaux d'enfouissement de la rue des Métairies, il convient également d'enfourer les lignes France Telecom pour une raison esthétique, la rue des Métairies faisant partie intégrante du bourg.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis du SDE24, présenté par le maire, et s'élevant à 22178.62€ TTC.

14) Proposition de modification du contrat de location du foyer rural Albert Feneyrol. – Délibération.

Mme le maire explique à l'assemblée qu'il manque une précision au contrat de location du foyer rural. Pour les locations à la journée, il convient de rajouter 40€ pour l'utilisation de la cuisine.

Le conseil approuve à l'unanimité.

15) Présentation d'une demande de subvention de l'Association « Enfance Action ». – Délibération.

Mme le maire présente la demande de subvention de l'association.

Cette demande est rejetée à l'unanimité.

16) Présentation du futur panneau d'informations à l'entrée de la plaine des sports. – Délibération.

Mme le maire présente l'ébauche du futur panneau d'informations qui sera installé à la Plaine des sports et loisirs.

Le conseil accepte, à l'unanimité, la proposition du paysagiste de la plaine mais souhaite qu'il soit rajouté la phrase suivante :

« Cet espace n'est pas une aire dédiée aux camping-car ; il ne comporte pas les équipements nécessaires, (station de vidange...) ».

17) Discussion autour de la maison du bourg.

Il est nécessaire de travailler sur un projet de réhabilitation de cette maison. Une consultation de la population est envisagée.

Pourquoi ne pas demander à la population de faire des propositions sur la future destination de ce bien et, ainsi, de proposer un chantier participatif étant entendu que, momentanément, la commune ne peut pas se lancer financièrement dans ces travaux ?

Une enquête sera menée à cet effet.

18) Discussion autour du projet de bail avec les nouveaux gérants de l'OSTAL. – Délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents souhaite la gratuité du loyer pendant 6 mois, pour aider au lancement du commerce.

Mme le maire, va prendre contact avec la trésorerie pour les modalités de mise en place.

19) Passage des pénalités Lagarde et Laronze – Délibération.

Mme le maire rappelle au conseil municipal que lors de la passation d'un marché public, des délais d'exécution des travaux sont à respecter.

Or, l'entreprise Lagarde et Laronze n'a pas respecté ses engagements et, ce, malgré de nombreux rappels et mises en garde de notre maître d'œuvre Monsieur DEJANTE.

Le montant des pénalités conformément au CCAP s'élève à 10% de la tranche des travaux concernée.

Le conseil municipal vote favorablement et à l'unanimité ces pénalités et demande à Mme le maire d'adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à l'entreprise concernée et, ainsi, de signer toutes pièces relatives à ces pénalités afin qu'elles puissent être versées à la commune.

20) Questions diverses.

L'inauguration de la cour d'école prévue le 13 décembre est reportée au 17 janvier à 9h30, date et heure fixées par les institutions départementales et préfectorales.